

APPEL A PROJETS ANNEE 2009

***"Développer l'activité touristique
en misant sur la valorisation des atouts,
sur l'innovation et le développement durable"***

***Fiche action 9
Programme opérationnel FEDER
Rhône-Alpes 2007-2013
"Compétitivité régionale et emploi"***

I CONTEXTE

Le tourisme constitue une activité économique majeure en Rhône-Alpes. Cependant le diagnostic du Programme Opérationnel (PO) FEDER Rhône-Alpes 2007-2013 « compétitivité régionale et emploi » a mis en évidence la nécessité de stopper la tendance à l'érosion de la fréquentation et de retrouver de nouvelles marges de croissance ainsi que d'anticiper les impacts potentiels des changements climatiques.

La crise financière et économique actuelle, qui a des répercussions évidentes sur une activité telle que le tourisme et notamment le tourisme marchand, renforce par ailleurs la forte concurrence entre les différents territoires et les pays émetteurs. A cet égard, Rhône-Alpes doit viser le développement d'un tourisme de qualité et privilégier à cet effet l'émergence de projets intégrant la recherche de l'innovation, la prise en compte affirmée du développement durable et des stratégies d'adaptation à l'évolution des données climatiques.

La thématique générale retenue pour le premier appel à projets «*Développer l'activité touristique en misant sur la valorisation des atouts, sur l'innovation et le développement durable*» demeure pertinente, d'autant qu'elle a rencontré un intérêt marqué : plus de 60 opérations seront soutenues. Elle sera donc reconduite pour ce deuxième appel à projets, afin d'impulser une dynamique de développement touristique, créatrice d'emploi et d'activités.

II PRINCIPES GENERAUX DE L'APPEL A PROJETS

1. Nature des projets attendus

Alors que les projets d'ingénierie et de développement de nouveaux produits ou démarches commerciales étaient ciblés prioritairement par le premier appel à projets, ce deuxième appel à projet vise à privilégier les projets d'investissement.

C'est pourquoi les études préalables liées au projet d'investissement sont exclues des dépenses éligibles au présent appel à projet (cf. annexe I relative aux dépenses éligibles et inéligibles). Un projet peut être constitué d'une ou de plusieurs opérations.

2. Thématiques d'intervention

Les thématiques mises en avant dans le présent appel à projets sont les thématiques du PO FEDER 2007-2013, fiche action 9 « développer l'activité touristique en misant sur la valorisation des atouts, sur l'innovation et le développement durable » :

- 9.1 - Soutien à l'utilisation des TIC pour l'information, la réservation, la commercialisation et la valorisation de produits touristiques (hors infrastructure) ;
- 9.2 - Soutien aux projets structurants s'intégrant dans une démarche territoriale globale de développement touristique au travers des thématiques suivantes :
 - 9.2.1 - Opérations de mise en réseau des professionnels publics et privés et accompagnement des TPE actives dans ce domaine ;
 - 9.2.2 - Action de protection, réhabilitation et d'aménagement des sites naturels remarquables en vue d'accueil du public ;
 - 9.2.3 - Action d'accompagnement en faveur d'un tourisme durable, intégrant les préoccupations environnementales et sociales ;
 - 9.2.4 - Soutien aux projets intégrant des démarches touristiques validées nationalement et régionalement en matière de qualité et d'accessibilité des personnes handicapées ;

➤ 9.2.5 - Opérations innovantes en matière d'aide aux vacances pour les jeunes et populations à faible revenu.

3. Territoires cibles

Les projets soutenus en priorité seront ceux qui bénéficient aux zones en difficulté pour lesquelles le tourisme est une activité économique importante et aux territoires pour lesquels le tourisme constitue un fort potentiel non développé.

4. Candidatures éligibles

Les porteurs de projets et les maîtres d'ouvrage peuvent être : les collectivités territoriales et leurs groupements, les parcs naturels régionaux, les associations, les établissements publics, les chambres consulaires, les entreprises ou les groupements d'entreprises.

Le porteur de projet est l'interlocuteur de référence pour le service instructeur. Il conçoit le projet en coordination avec le ou les maîtres d'ouvrage pressentis.

Les maîtres d'ouvrages mettent en œuvre les opérations et sont les bénéficiaires de la subvention. Ils s'appuient sur le porteur de projet pour la construction du dossier et la transmission au service instructeur des pièces nécessaires.

5. Calendrier de réalisation des opérations

Le démarrage des opérations proposées doit avoir lieu au premier semestre 2010 au plus tard. Il est précisé que les opérations dont la réalisation a déjà commencé lors du dépôt du dossier sont éligibles au titre du présent appel à projet.

La durée de réalisation des travaux ne doit pas dépasser 24 mois à compter de la notification de la décision de financement de l'opération.

6. Modalités de financement

A titre indicatif, l'enveloppe financière prévisionnelle réservée à cet appel à projet est de l'ordre de 4 M€ de crédits FEDER.

Les projets qui seront financés dans le cadre de cet appel à projets pourront bénéficier d'une subvention FEDER d'un montant total maximum 500 000 €, avec une ou plusieurs opérations d'un montant minimum de 50 000 € par opération.

III PIÈCES A FOURNIR EN REPONSE A L'APPEL A PROJETS

Les porteurs de projets intéressés par cet appel à projets doivent déposer un dossier de candidature comprenant :

- une fiche synthétique présentant le projet d'ensemble et la manière dont la ou les opérations s'y inscrivent (cf annexe II) ;
- pour chaque opération proposée :
 - une fiche synthétique (cf annexe III) ;
 - un dossier de demande de subvention (téléchargeable sur le site Internet suivant : www.europe-en-rhonealpes.eu);
 - les accords de cofinancements (décision ou lettre d'intention des cofinanceurs) ou, à défaut, les demandes de cofinancement correspondantes ainsi que les autorisations

administratives éventuelles (permis de construire par exemple) ou, à défaut, les dates prévisionnelles de leur obtention.

Pour les deux dernières pièces citées, les accords de cofinancements et les autorisations administratives, à défaut d'avoir été remis lors du dépôt du dossier, devront cependant être fournis le plus rapidement possible, leur présence étant indispensable pour que la décision attributive de subvention puisse intervenir.

Les dossiers de candidature doivent être déposés à la préfecture de votre département. Les fiches synthétiques devront également être remises sous format informatique.

IV MODALITES DE SELECTION DES PROJETS

Seuls les dossiers de candidature complets seront étudiés, c'est-à-dire les dossiers comprenant :

- toutes les fiches synthétiques dûment complétées ;
- le ou les dossiers de demande de subvention FEDER correspondants complets ;
- les accords de cofinancement et autorisations administratives selon les modalités exposées ci-dessus.

Les projets retenus seront les projets recevables au titre du développement durable et répondant notamment au mieux aux critères de sélection suivants :

- Projets créateur d'activités, permettant le maintien et ou la création d'emplois (justifiés par un argumentaire précis) ;
- Projets s'inscrivant en cohérence avec les politiques développées par les acteurs légitimes dans le domaine touristique (schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, schémas de cohérence départementaux du tourisme, politiques développées nationalement (notamment Qualité - Tourisme™ ou Tourisme et Handicap) ;
- Qualité et pérennité du projet ;
- Nature de l'opération ;
- Thématique de l'opération ;
- Calendrier de réalisation de l'opération ;
- Effet levier du FEDER.

La décision attributive de subvention est prise opération par opération. Par ailleurs, il est rappelé que l'offre touristique, prise en compte dans les programmes opérationnels du Massif Central, du Massif des Alpes, du Massif du Jura et dans le Plan Rhône, ne sera pas accompagnée dans le cadre du présent appel à projets.

V LE CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

- Lancement de l'appel à projet : 1^{er} juin
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 15 octobre 2009
- Phase de sélection des projets : du 15 octobre au 31 décembre 2009
- Phase d'instruction (et programmation, le cas échéant) des dossiers de demande de subvention : fin 2009 / début 2010.

ANNEXE I

DÉPENSES ÉLIGIBLES - DÉPENSES EXCLUES

A - Exclusions de principe

- L'achat de terrain pour un montant supérieur à 10% des dépenses totales éligibles de l'opération concernée
- Le logement
- Les transports en commun en site propre
- Les travaux de voiries, de réseaux et de distribution divers
- Les intérêts débiteurs (sommes dues à la banque lorsqu'un compte présente un solde négatif pendant un ou plusieurs jours).

B - Dépenses éligibles / exclues du présent appel à projet

9.1 1 - Soutien à l'utilisation des TIC pour l'information, la réservation, la commercialisation et la valorisation de produits touristiques

Dépenses éligibles

- Animation, études de conception et autres dépenses immatérielles
- Petits investissements matériels liés à la réalisation du projet

Dépenses exclues

- Infrastructures liées à la création et à l'amélioration des télécommunications

9.2.1 Opérations de mise en réseau des professionnels publics et privés et accompagnement des TPE active dans ce domaine

Dépenses éligibles

- Animation, études de conception et autres dépenses immatérielles
- Petits investissements matériels liés à la réalisation du projet

Dépenses exclues

- Infrastructures liées à l'amélioration des télécommunications

9.2.2 Actions de protection, réhabilitation et d'aménagement des sites naturels remarquables en vue d'accueil du public

Dépenses éligibles

- Dépenses liées à la sensibilisation du public
- Dépenses d'investissement : travaux liés à l'accueil du public

9.2.3 Actions d'accompagnement en faveur d'un tourisme durable intégrant les préoccupations environnementales et sociales

Dépenses éligibles

- Animation, autres dépenses immatérielles
- Investissements matériels liés à la réalisation du projet

9.2.4 Soutien aux projets intégrant des démarches touristiques validées nationalement et régionalement en matière de qualité et d'accessibilité des personnes handicapées

Dépenses éligibles

- Animation, accompagnement des acteurs dans leurs démarches de mise en accessibilité ou de qualité (sensibilisation, diagnostic, audit...) et autres dépenses immatérielles
- Investissements matériels liés à la réalisation du projet

Dépenses exclues

- Investissements liés à la création ou à la rénovation d'hébergements

9.2.5 Opérations innovantes d'aide aux vacances pour les jeunes et populations à faible revenu

Dépenses éligibles

- Animation, conception et mise en réseau des acteurs concernés et autres dépenses immatérielles

Dépenses exclues

- Investissements matériels.

ANNEXE II
FICHE SYNTHETIQUE EXPOSANT LE PROJET ET
LA MANIERE DONT LA OU LES OPERATIONS S'Y INSERENT

A compléter par le porteur de projet (5 à 10 pages maximum hors annexes éventuelles)

Fiche d'identité du projet :

- 1) Nom du porteur de projet
- 2) Territoire concerné
- 3) Liste récapitulative des opérations proposées (intitulé, maître d'ouvrage, coût total, aide FEDER sollicitée)

Exposé du projet de territoire et de la manière dont les opérations proposées s'y inscrivent :

- 1) Intitulé et description sommaire du projet (diagnostic initial et enjeux retenus, stratégie d'action adoptée, modalités de mise en œuvre)
 - 2) Manière dont la ou les opérations proposées s'insèrent dans le projet
-

ANNEXE III
FICHE SYNTHETIQUE EXPOSANT L'OPERATION

A compléter par le maître d'ouvrage (2 pages maximum par opération)

Fiche d'identité de l'opération :

- 1) Maître d'ouvrage
- 2) Intitulé de l'opération (l'intitulé de l'opération doit résumer de manière explicite le contenu de ladite opération)
- 3) Item thématique auquel se rattache l'opération (se référer à la liste exposée en partie II)
- 4) Coût total de l'opération
- 5) Montant de la subvention FEDER sollicitée
- 6) Autres financements prévus (financeurs et montants correspondants)
- 7) Date d'obtention des autorisations administratives éventuelles
- 8) Date d'obtention des accords de cofinancement
- 9) Date de démarrage de l'opération
- 10) Durée de réalisation de l'opération

Description sommaire de l'opération :

- 1) Contenu et objectifs de l'opération
- 2) Nature de l'opération et liste des principaux postes de dépenses

ANNEXE I
FICHE SYNTHETIQUE EXPOSANT LE PROJET ET
LA MANIERE DONT LA OU LES OPERATIONS S'Y INSERENT

A compléter par le porteur de projet (5 à 10 pages maximum hors annexes éventuelles)

FICHE D'IDENTITE DU PROJET :

| | |
|---------------------------------|--|
| Nom du porteur de projet | |
| Territoire concerné | |

| Liste récapitulative des opérations proposées | |
|--|--------------------------------------|
| Opération 1 | Intitulé : |
| | Maître d'ouvrage : |
| | Coût total : |
| | Subvention FEDER sollicitée : |
| Opération 2 | Intitulé : |
| | Maître d'ouvrage : |
| | Coût total : |
| | Subvention FEDER sollicitée : |
| Opération3 | Intitulé : |
| | Maître d'ouvrage : |
| | Coût total : |
| | Subvention FEDER sollicitée : |
| Opération 4 | Intitulé : |
| | Maître d'ouvrage : |
| | Coût total : |
| | Subvention FEDER sollicitée : |
| | |
| | |

EXPOSE DU PROJET ET DE LA MANIERE DONT LES OPERATIONS PROPOSEES S'Y INSCRIVENT :

- 1) Intitulé et description sommaire du projet (diagnostic initial et enjeux retenus, stratégie d'action adoptée, modalités de mise en œuvre)
- 2) Manière dont la ou les opérations proposées s'insèrent dans le projet

ANNEXE II
FICHE SYNTHETIQUE EXPOSANT L'OPERATION

A compléter par le maître d'ouvrage (2 pages maximum par opération)

FICHE D'IDENTITE DE L'OPERATION :

| | |
|---|--|
| Maître d'ouvrage | |
| Intitulé de l'opération¹ | |
| Item thématique de l'opération² | |
| Coût total de l'opération | |
| Subvention FEDER sollicitée | |
| Date de démarrage des travaux | |
| Durée de réalisation des travaux | |
| Date d'obtention des autorisations administratives³ | |

| Informations sur les cofinancements | | |
|--|---------------------|-------------------------------------|
| Montants | Cofinanceurs | Date d'obtention⁴ |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OPERATION :

- 1) Contenu et objectifs de l'opération
- 2) Nature de l'opération et liste des principaux postes de dépenses

¹ L'intitulé de l'opération doit résumer de manière explicite le contenu de ladite opération.

² Se reporter à la liste exposée dans la 2ème partie de l'appel à projet (Thématiques d'intervention).

³ Si l'autorisation n'est pas obtenue le jour du dépôt du dossier de candidature, indiquer la date prévisionnelle d'obtention. Dans tous les cas, se reporter à la 3^{ème} partie de l'appel à projet.

⁴ Si le cofinancement n'est pas obtenu le jour du dépôt du dossier, indiquer la date de sa demande. Dans tous les cas, se reporter à la 3^{ème} partie de l'appel à projet.